

Contactez le service urbanisme

✉ urbanisme@ville-beligneux.fr

Sur RDV en contactant l'accueil au 04 72 25 30 70 :

- ✓ Mardi de 9h30 à 12h
- ✓ Jeudi de 14h30 à 16h

Plateforme de dépôt des dossiers

Accessible 24h/24 et 7jours/7

<https://portail.siea-sig.fr/sve/#/001032/connexion>

⚠ *En cas de message d'erreur, il faudra vider les cookies de votre navigateur.*

Site internet

<https://www.ville-beligneux.fr/>

« Un service plus
simple et plus rapide,
pour faciliter vos
démarches ! »

Liens utiles

Consulter le PLU et connaître son zonage :

<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

Obtenir des données cadastrales :

<https://www.cadastre.gouv.fr/scpc/accueil.do>

Se renseigner sur les démarches administratives :

<https://www.service-public.fr/>



DEMATERIALIZATION

des demandes
d'autorisations
du sol



Comment déposer mon dossier en ligne ?



1. Créer votre compte via le site :

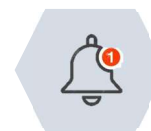
<https://portail.siea-sig.fr/sve/#/001032/connexion>



2. Suivre pas à pas les étapes d'inscriptions



3. Remplir le formulaire correspondant aux travaux envisagés et valider



4. Votre dossier est maintenant enregistré. Vous recevrez un récépissé par mail !

Quels sont les avantages de la démarche en ligne ?



1. Un service en ligne accessible 7/7 – 24/24 depuis chez vous : Plus besoin de vous déplacer en mairie pour déposer votre dossier.

2. Un suivi de votre dossier en temps réel.

3. Une aide en ligne pour vous aider dans la constitution de votre dossier et minimiser les erreurs de saisie.

4. Un traitement de votre demande optimisé grâce à une administration plus efficace et connectée.

5. Des échanges simplifiés avec l'administration. Les demandes d'information et d'envoi de pièces complémentaires peuvent se faire directement en ligne.

6. Un gain de temps et d'argent. Plus besoin d'imprimer votre dossier et toutes les pièces complémentaires en plusieurs exemplaires papier.

